

Recyclage et Economie circulaire, de quoi parle-t-on ?

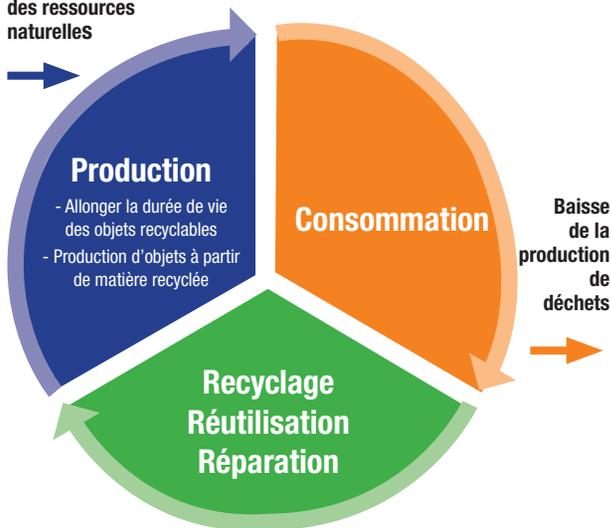
L'économie circulaire désigne un modèle ancien qui part du principe que les ressources naturelles sont limitées et épuisables pour la majorité d'entre elles. Il est donc plus vertueux de recycler, réparer, réutiliser un objet que de le jeter. Ce principe est à l'opposé du modèle actuel (économie linéaire) dont on tend à se défaire encore difficilement si l'on en juge par les volumes annuels de déchets produits.

Economie linéaire :

1. Extraction de matière première
2. Production et Transport
3. Consommation
4. Rejet

Economie circulaire :

Baisse de la consommation des ressources naturelles



Cette logique doit permettre de limiter le recours aux ressources naturelles et de réduire notre production excessive de déchets.

Chaque geste compte !

Pour parvenir à ce modèle, il n'y a pas de petits gestes : apporter ses bouteilles en verre dans la colonne à verre, mettre ses bouteilles en plastiques et boîtes de conserve au tri pour qu'elles soient recyclées, pratiquer le compostage, déposer en déchèterie ses piles, produits d'entretien ou son vieil aspirateur, sont des gestes clés pour avancer et préserver notre environnement et notre santé, intimement liés !

Lorsque ces déchets ne sont pas mis au recyclage, ils finissent à l'enfouissement.

252 kg par an par habitant :

Environ 100 000 tonnes de déchets sont traitées en moyenne sur une année au SMET 71 à Chagny. Le SMET 71 est un établissement public qui reçoit les ordures ménagères et les déchets non recyclables provenant des déchèteries de ses adhérents¹. Sont ainsi concernés le Sud de la Côte d'Or et l'Est de la Saône-et-Loire, soit 350 000 habitants. En 2019, chaque habitant a produit en moyenne **252 kg d'ordures ménagères et de déchets non recyclables**. 35 % de ces déchets ont été valorisés et le reste a été enfoui. En modifiant nos comportements, nous pouvons réduire le volume de déchets qui est enfoui chaque année (environ 65 000 tonnes).

Par exemple, dans l'usine de Chagny, nous retrouvons dans les ordures ménagères, des bouteilles de gaz, batteries de voiture, pneus et de l'électroménager, mais aussi des emballages recyclables. Tout ce qui peut être trié avant d'être jeté doit l'être. Ne pas y avoir recours, induit un coût de traitement supplémentaire pour le SMET et/ou la collectivité.

Réduire la production de déchets :

Le tri et le recyclage c'est bien, mais il y a mieux ! Nous pouvons consommer autrement pour diminuer encore nos déchets :

Il s'agit de penser au moment de l'achat :

1. Est-ce que j'en ai besoin ?
2. Le produit que je m'appête à acheter est-il suremballé ?

Pour aller plus loin

Le saviez-vous ? Les Répar'Acteurs sont des artisans de la réparation qui donnent une seconde vie à vos objets (appareils électriques, électroménager...), retrouvez facilement sur l'annuaire, des professionnels de la réparation et du dépannage à côté de chez vous :

<https://www.annuaire-reparation.fr/>

Pour vos vêtements, faites un don à une ressourcerie ou déposez-les dans les bornes du Relais.

Ils auront eux-aussi une seconde vie ou seront recyclés en matériau d'isolation.

Retrouvez plus d'infos sur notre site www.smet71.fr

Vous pouvez aussi venir visiter nos installations pour découvrir l'envers de nos poubelles !

L'équipe du SMET 71 reprendra l'accueil des visiteurs dès que la situation sanitaire le permettra.

Les adhérents

du SMET 71 :

Le Grand Chalonnais,
Le Maconnais Beaujolais Agglomération,
CA Beaune Côte et Sud,
Le Maconnais Tournugeois,
CC Sud Côte Chalonnaise,
CC du Mâconnais Tournugeois
SICED Bresse du Nord,
SIVOM du Louhannais,
SIRTOM de Chagny
SMET 71 Syndicat

Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des Déchets Ménagers

Rte de Lessard le National
71150 Chagny
www.smet71.fr



3. Quelle est sa durée de vie ?

4. Sera-t-il recyclable ?

Les changements de pratiques de consommation par moins d'achats ou par des achats moins générateurs de déchets comme les emballages sont à privilégier.

C'est bientôt Noël, testez-vous !

Vous pouvez favoriser les petits commerçants, d'autant qu'ils



sont cette année soumis à rude épreuve. Vous augmenterez vos chances d'accéder à des produits fabriqués localement et parfois plus durables.

Le papier cadeau peut être évité, de nombreux sites internet proposent des alternatives : le faire soi-même, fabriquer ses furoshiki avec du tissu réutilisable et pour un effet garanti, permet

de recycler vos vieux vêtements !

Le furoshiki est une tradition japonaise, le papier jetable est remplacé par un emballage chic, original et zéro déchet !

Les sacs plastiques réutilisables

Les exemples ne manquent pas : faire ses courses avec des sacs réutilisables pour peser ses fruits et légumes évitent d'utiliser les sacs jetables, même quand il est précisé qu'ils sont « bio-sourcés ». Cela signifie simplement qu'ils contiennent au minimum 30% de matière végétale ! Et lorsqu'ils sont fabriqués avec 100 % de matière végétale, (en amidon de maïs), ils faut des conditions spécifiques pour se dégrader, et terminent... alors leur course en centre d'enfouissement.

Acheter des légumes frais toute l'année



Plusieurs choix s'offrent à vous : si vous allez dans les commerces habituels, préférez alors les achats à la coupe pour votre viande, fromage et charcuterie.

Faire son marché ou encore adhérer à une AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) : vous récupérez un panier de légumes, pain, fromage auprès du producteur chaque semaine et vous vous engagez pour une durée déterminée (6 mois, un an), ce qui permet au producteur d'assurer ses ventes. Retrouvez-les ici : reseau-amap.org/amap-71.htm



Enfin, que faire de vos déchets de cuisine ? Adoptez des poules, elles vous débarrasseront de tous vos restes de repas et vous aurez des oeufs en prime ! Plus simplement, compostez si vous disposez d'un espace extérieur, votre collectivité peut vous aider à acquérir un composteur à tarif préférentiel. Elle vous apportera

de bons conseils pour bien l'utiliser. Voilà une parfaite mise en oeuvre de l'économie circulaire au quotidien !